



**Travaux d'aménagement du centre de loisirs (MAPA n° 24-CRF-0004)**

**Le maire de la commune de Rang-du-Fliers**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 mai 2020 donnant délégation au maire pour les marchés publics, les accords-cadres et avenants en procédure adaptée ;
- Vu l'inscription au budget des crédits à la section investissement nécessaires à la rémunération des prestations commandées ;
- Considérant la nécessité de procéder à un marché public à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement du centre de loisirs - répartis en 7 lots :
  - Lot 1 : Plâtrerie - menuiseries intérieures
  - Lot 2 : Menuiseries extérieures
  - Lot 3 : Carrelage
  - Lot 4 : Sol souple
  - Lot 5 : Peinture
  - Lot 6 : Electricité
  - Lot 7 : Plomberie - chauffage - ventilation
- Considérant la consultation en procédure adaptée effectuée du 21 mai au 7 juin 2024.;
- Considérant l'avis de marché publié au BOAMP, sur le profil acheteur : <https://www.marches-demat.com> et sur le site de la commune de RANG-DU-FLIERS ;
- Considérant le retrait du dossier de consultation par 32 sociétés et l'offre des sociétés Menuiserie Nouvelle Bara Agencement, SASU Gressier, Doutreleau, SARL MCA, EGC et SAS Roger Delattre ;
- Considérant les critères de jugement des offres :
  - 1 - Prix : 70 points
  - 2 - Valeur technique : 30 points
- Considérant l'offre des entreprises :

N°	Lot	Entreprises	Montant de l'offre HT avant négociation	Montant de l'offre HT après négociation
1	1	MNBA	46 637,18 €	45 900,00 €
	2		22 749,02 €	22 400,00 €
2	6	SASU Gressier	26 694,24 €	25 000,00 €
3	4	Doutreleau	2 002,16 €	1 529,17 €
	5		15 770,32 €	15 297,21 €
4	3	SARL MCA	5 850,00 €	5 850,00 €
5	7	EGC	6 950,00 €	6 950,00 €
6	2	SAS Roger Delattre	23 950,00 €	23 000,00 €

- Considérant l'analyse des offres après négociation, établie par le maître d'œuvre représenté par le cabinet COAST Architectes et validé par le pouvoir adjudicateur, donnant les résultats suivants :

Lot	Entreprises	Prix – note / 70	Valeur technique – note / 30	Total / 100
1	MNBA	70,00	30,00	100,00
2	MNBA	70,00	30,00	100,00
	Roger Delattre	68,17	30,00	98,17
3	MCA	70,00	30,00	100,00
4	Doutreleau	70,00	30,00	100,00
5	Doutreleau	70,00	30,00	100,00
6	SASU Gressier	70,00	30,00	100,00
7	EGC	70,00	30,00	100,00

#### DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** De conclure un marché à procédure adaptée pour les travaux d'aménagement du centre de loisirs avec :

- pour le lot 1 : MNBA, pour un montant de 45 900,00 € HT ;
- pour le lot 2 : MNBA, pour un montant de 22 400,00 € HT ;
- pour le lot 3 : MCA, pour un montant de 5 850,00 € HT ;
- pour le lot 4 : Doutreleau, pour un montant de 1 529,17 € HT ;
- pour le lot 5 : Doutreleau, pour un montant de 15 297,21 € HT ;
- pour le lot 6 : SASU Gressier, pour un montant de 25 000,00 € HT ;
- pour le lot 7 : EGC ; pour un montant de 6 950,00 € HT.

Soit un montant total de 122 926,38 € HT.

**Article 2** La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à la section investissement au budget de la ville.

**Article 3** La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont une ampliation sera transmise à la Sous-préfecture de Montreuil-sur-Mer.

**Article 4** Conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du conseil municipal et figurera au recueil des décisions.

**Article 5** La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication ou de sa notification.

Fait à RANG-DU-FLIERS,  
Le 22 juillet 2024

Le maire,  
  
Claude COIN

